

## Informations de base

**2023/2014(REG)**

REG - Règlement du Parlement

Modifications du règlement intérieur du Parlement concernant l'heure des questions, la tribune centrale, la procédure du «carton bleu», les explications de vote, le registre de transparence et le Médiateur

**Subject**

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement

Procédure terminée